

2008/8639 - ORGANISATION DU TELETHON LE 8 DECEMBRE 2007 A LA PISCINE DE VAISE PAR LES ASSOCIATIONS AQUA SYNCHRO LYON, ATLANTIQUE PLONGEE, CYRNEA, LYON PLONGEON CLUB, THALASSA - REVERSEMENT DE LA RECETTE DU JOUR SOUS FORME D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (A.F.M.) (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La délégation aux Sports a été sollicitée par M. de Segoyer, représentant d'un collectif d'associations, pour la mise à disposition le 8 décembre 2007 de la piscine de Vaise afin d'organiser une manifestation dans le cadre du « Téléthon 2007 ».

L'objet de cette demande est de pouvoir accueillir le public traditionnel et de lui proposer des animations afin de récolter des fonds pour le compte de l'Association Française contre les Myopathies (A.F.M.).

Devant l'intérêt du projet, la municipalité souhaite contribuer à l'événement. La participation de la Ville de Lyon se traduira par le reversement des recettes du jour à l'A.F.M.

Déroulement de la journée du 8 décembre 2007 :

L'établissement a été ouvert au public de 10 heures à 17 heures et l'accueil des associations, des écoles secondaires, sur les créneaux de 8 heures à 10 heures, maintenu.

Horaires de la manifestation et aménagement des bassins :

10 h 00 à 14 h 00 : Bassin en 50 m et petit bassin	2 lignes pour l'organisation de baptêmes de plongée (*)
14 h 00 à 17 h 00 : Bassin en 25 m et petit bassin	1 ^{er} bassin pour la baignade libre 2 ^e bassin pour la présentation des disciplines avec démonstration des divers clubs organisateurs (voir tableau joint au rapport).

(*) L'organisation des baptêmes de plongée était sous la responsabilité des clubs organisateurs qui ont respecté les consignes de sécurité du mode opératoire qui avait été défini.

La Ville de Lyon a mis gratuitement à disposition des associations l'établissement, et assuré avec son personnel, l'accueil du public ainsi que la surveillance des bassins.

Les associations coorganisatrices se sont chargées de la communication et de la promotion de l'événement :

- auprès des usagers de la piscine : public payant, membres des associations, scolaires ;
- auprès de la Mairie du 9^e arrondissement ;
- auprès de l'Office des Sports de Lyon ;
- par l'affichage en interne et dans les autres piscines avec la parution sur les tableaux lumineux de la Ville de Lyon ;
- par l'utilisation du carnet d'adresse de l'A.F.M. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1- Une subvention correspondant à la recette perçue pour la vente des droits d'entrée à la piscine de Vaise le 8 décembre 2007, soit 774 €, est allouée à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) dans le cadre de l'organisation du Téléthon le 8 décembre 2007.

2- La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, article 6574, fonction 40, Programme SPF12 (Evénements Sportifs de proximité), Opération SPF121.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD